

**CEBEO RƎWARDS**

*Gagnez des points facilement  
et utilisez-les quand vous le souhaitez*

## Cher client,

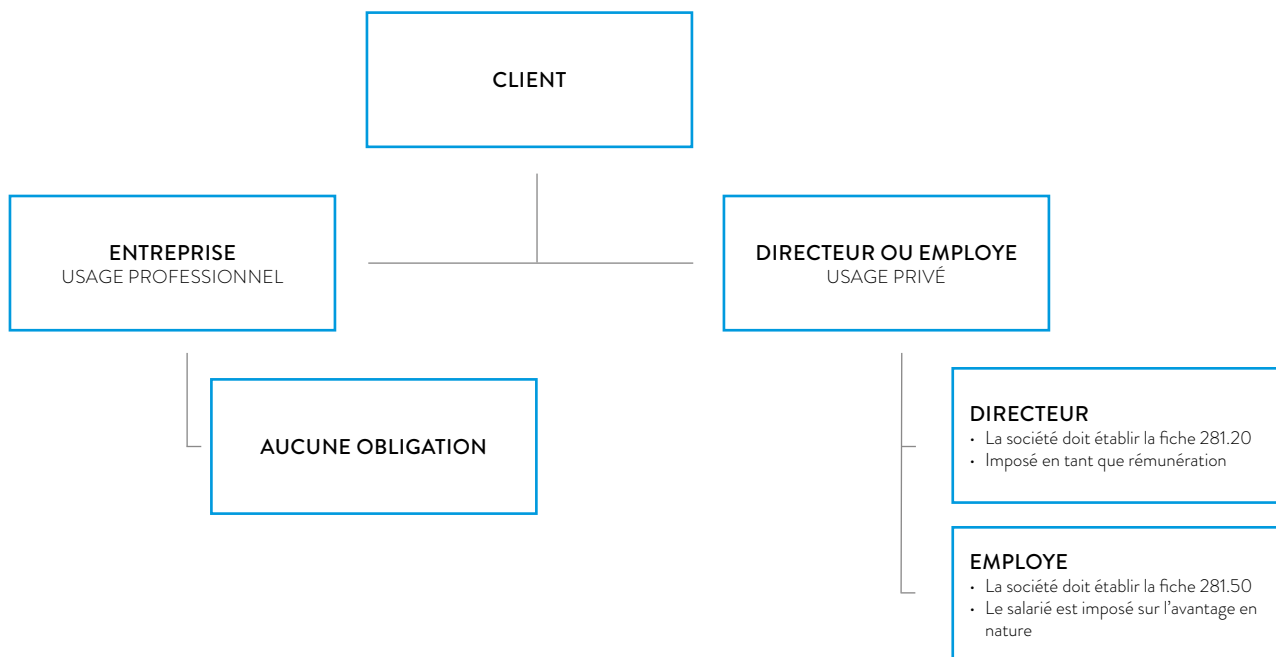
Merci de faire confiance à Cebeo et Cebeo Rewards. Comme le paysage fiscal en Belgique est compliqué, nous souhaitons apporter quelques précisions sur vos obligations.

## OPÉRATION CEBEO REWARDS

Cebeo Rewards propose sur la plateforme une gamme de produits fondamentalement professionnels, parmi lesquels vous pouvez choisir vos cadeaux. Dans le cadre de ces cadeaux, Cebeo établira annuellement, à votre égard en tant qu'entreprise, 1 fiche fiscale. Nous partons du principe que les cadeaux seront uniquement destinés à un usage professionnel.

Si les cadeaux sont utilisés à titre professionnel, en tant qu'entreprise, vous ne devez rien faire : comme il s'agit d'un article gratuit, il ne peut/ne doit pas être enregistré dans les comptes. Si le cadeau n'est pas destiné à un usage professionnel, mais à un usage privé, il vous incombe, en tant qu'entreprise, d'envoyer une feuille d'impôt à la personne (dirigeant ou employé) qui reçoit le cadeau et l'utilise à titre privé.

## REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE



## EXEMPLE

Disons que vous échangez vos points sur Cebeo Rewards contre une machine à espresso professionnelle et que vous la mettez dans le réfectoire de votre entreprise. Alors, en tant qu'entreprise, vous n'avez aucune obligation à remplir. Supposons maintenant que vous ne mettiez pas cette machine à espresso dans le réfectoire ou dans l'espace d'accueil des clients, mais dans votre cuisine privée ou celle de votre employé. Dans ce cas, l'entreprise doit établir une fiche fiscale pour la personne qui reçoit le cadeau et l'utilise à titre privé.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter votre personne de contact.